

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social		No SD SD-2025-3105						
OBJET	Recommander au conseil d'approuver les protocoles d'entente concernant le versement de subventions au montant total de 570 286 \$, et ce, dans le cadre du Programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2025								
No dossier(s) interne(s) : No LV :NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) :00-Tous les districts Date CE souhaitée :2025-06-25 Date CM souhaitée :2025-07-08									
Actions : SUBVENTION Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant : 570 286,00 \$ Année du budget : 2025 Provenance du financement : 1-60303-5999-00-119110-00000 Unité administrative concernée Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social Personne physique/morale L'îlot - Centre de crise et de prévention du suicide de Laval Relais communautaire de Laval									
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table><tr><td>Date</td><td>No résolution</td><td>Objet</td></tr><tr><td>2023-06-14</td><td>CE-20230614-1980</td><td>APPROBATION - PARAMÈTRES - PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER - ORGANISMES EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2023</td></tr></table> Résumé RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'approuver les paramètres du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023; d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à publier sur le site Internet de la Ville les paramètres et les modalités d'attribution dudit programme. (SD-2023-2801)				Date	No résolution	Objet	2023-06-14	CE-20230614-1980	APPROBATION - PARAMÈTRES - PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER - ORGANISMES EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2023
Date	No résolution	Objet							
2023-06-14	CE-20230614-1980	APPROBATION - PARAMÈTRES - PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER - ORGANISMES EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2023							

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2025-3105
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le 14 juin 2023, le comité exécutif approuvait les paramètres du Programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social (PCDS). Ce dernier a été élaboré dans l'objectif de soutenir la consolidation des organismes lavallois oeuvrant à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations vulnérables du territoire. Avec ce programme, une enveloppe de 3 000 000\$ a été créée afin d'agir en complémentarité des autres fonds et soutiens financiers accordés par le gouvernement du Québec particulièrement en matière de soutien à la mission globale. Les objectifs du PCDS sont : - Répondre aux besoins des organismes communautaires offrant des services auprès des populations vulnérables qui ont des besoins, de façon complémentaire au soutien gouvernemental; - Soutenir les organismes de façon structurante en finançant des dépenses difficilement admissibles dans d'autres programmes et fonds gouvernementaux en lien avec la consolidation d'organisme qui doivent être assumées par les organismes à même leur financement à la mission globale; - Soutenir les nouveaux services reconnus pour un financement à la mission par le gouvernement du Québec auprès des populations vulnérables, mais qui sont en attente de la confirmation dudit financement; - Soutenir financièrement des besoins ponctuels liés aux ressources humaines et financières afin de développer ou de consolider une offre de services en attente d'un financement récurrent du gouvernement du Québec; à l'achat de matériel et d'équipement; à de l'accompagnement et de la formation (planification stratégique, coaching, développement organisationnel, etc.) ainsi qu'à l'achat d'immobilisations. Le 18 février 2025, la Division du développement social lançait l'appel de projets du PCDS. Dans le cadre de ce dernier, une séance d'information virtuelle a été offerte et son enregistrement a ensuite été diffusé sur le site web de la ville. De plus, des séances de réponses aux questions ont été organisées afin d'informer les organismes et accompagner ces derniers dans le dépôt de leur demande de soutien financier. L'appel de projets a généré le dépôt de 56 demandes. L'ensemble des demandes a été analysée par la Division du développement social selon les critères annoncés du PCDS. Précisons que les analyses ont bénéficié de l'apport expertisé de professionnels de divisions et services de la Ville de Laval, du Centre intégré et de services sociaux de Laval et de ministères selon la nature des projets soumis. Au terme de cette analyse, un total de 51 projets sont recommandés pour leur caractère structurant sur la consolidation des organismes les ayant soumis, et ce, pour un engagement total de 3 000 000 \$ soit, la totalité de l'enveloppe accordée au programme. Précisons que cinq organismes ont vu deux de leurs projets recommandés, et que pour ces cas de figure, une seule entente a été rédigée par organisme. Conformément aux délégations de pouvoirs, deux protocoles, totalisant 570 286 \$, sont recommandés au Conseil municipal dans le contexte où leurs subventions sont de plus de 250 000\$ chacune. Dans le cadre de deux autres sommaires décisionnels, 31 ententes sont recommandées au comité exécutif, pour une valeur totale de 2 234 956 \$. Finalement, 13 subventions, d'une valeur totale de 194 758\$, seront approuvées par la direction du SCLSDS.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social dispose des sommes requises au budget au fonctionnement 2025. Selon la norme comptable sur les paiements de transfert, la totalité du montant sera imputée dans l'année d'approbation de l'entente, soit 2025. Les subventions accordées et la répartition des versements sont présentées dans le tableau de description des projets et des versements, en pièce jointe. Annotation(s) : Selon la norme sur les paiements de transferts, ces aides financières doivent être comptabilisées en totalité lors de leurs approbation. Les fonds sont disponibles au poste 1-60303-5999-00-119110-00000.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2025-3105
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU Recommander au Conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et L'îlot - Centre de crise et de prévention du suicide de Laval concernant le versement d'une subvention maximale de 250 000 \$ pour la réalisation du projet «Projet de relocalisation - Archipel de l'îlot»; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes. Recommander au Conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et Relais communautaire de Laval concernant le versement d'une subvention maximale de 320 286\$ pour la réalisation du projet «Projet de relocalisation de l'organisme»; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1855492 Coût estimé affectant l'année en cours : 570 286,00 \$ CM requis :Oui		
Annotation(s)		
Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.		
DUBOIS, Monsieur REMI (55379) _____ Trésorier		2025-06-19 _____ AN - MS - JR